

# 

Conditions générales du contrat d'assurances.



## NOTICE D'INFORMATION DES ASSURANCES INCLUSES DANS LA CARTE GÉNÉRATION BY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CONTRAT N° 2.200.877

LES GARANTIES DE L'ASSURANCE RÉSULTENT DU CONTRAT SUIVANT :

SÉCURITÉ CARTE / SÉCURITÉ TÉLÉPHONE MOBILE N°2.200.877 SOUSCRIT AUPRÈS D'AIG EUROPE (ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES, SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 000 000 EUR - TOUR AIG - 92079 PARIS-LA DÉFENSE 2 CEDEX).

CE CONTRAT D'ASSURANCES A ÉTÉ SOUSCRIT PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ SUSMENTIONNÉE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE GRAS SAVOYE S.A. DOMI-CILIÉE 2 À 8 RUE ANCELLE - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, SOCIÉTÉ DE COURTAGE EN ASSURANCE INSCRITE À L'ORIAS SOUS LE NUMÉRO 07 001 707 ET PRÉSENTÉ PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN SA QUALITÉ D'INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCES INSCRITE À L'ORIAS SOUS LE NUMÉRO 07 022 493.

L'IMMATRICULATION À L'ORIAS DE CES ENTREPRISES PEUT ÊTRE VÉRIFIÉE SUR LE SITE WWW.ORIAS.FR.

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINAN-CIÈRE CONFORMES AUX ARTICLES L 512-6 ET L 512-7 DU CODE DES ASSURANCES. CES ENTREPRISES SONT SOUMISES AU CONTRÔLE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL (ACP) - 61, RUE TAITBOUT 75436 PARIS CEDEX 09.

# 1. DÉFINITIONS AU SENS DU CONTRAT SOUSCRIT

Assuré: vous-même, détenteur d'une carte Génération by Société Générale, carte de retrait délivrée par Société Générale.

Carte Génération by Société Générale: carte de retrait délivrée par Société Générale et rattachée à votre compte courant, votre Livret Jeune, votre Livret A ou votre Compte sur Livret ouvert à Société Générale.

Tiers: toute personne autre que vous, vos ascendants ou collatéraux.

### 2. LES GARANTIES

## 2.1 SÉCURITÉ CARTE

#### **OBJET DE LA GARANTIE:**

Vous rembourser les pertes pécuniaires que vous subissez en cas d'opérations de retrait effectuées frauduleusement par un tiers à l'aide de votre carte Génération by Société Générale perdue ou volée pendant la durée de votre adhésion, dans la mesure où ces opérations frauduleuses sont effectuées entre le moment de la perte ou du vol et l'envoi, par Société Générale, de la lettre vous accusant réception de votre demande de mise en opposition ou de celle de votre représentant légal.

### IMPORTANT:

Vous devez prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de votre carte Génération by Société Générale qui est rigoureusement personnelle.

Vous devez tenir le code confidentiel de votre carte Génération by Société Générale absolument secret, ne pas communiquer ce code à qui que se soit, pas même à un membre de votre famille et ne pas l'inscrire sur votre carte ou sur un autre document.

#### **EXCLUSIONS:**

#### Exclusion spécifique à la Sécurité Carte:

Les pertes pécuniaires consécutives au vol ou à la perte de la carte Génération by Société Générale dont vous êtes titulaire et que vous avez confiée à une autre personne en vue de son utilisation.

### Exclusions communes à toutes les garanties:

- Faute intentionnelle ou dolosive de votre part ou de la part d'un de vos proches (ascendant, beaux-parents, collatéraux, demi-frère, demi-sœur),
- Guerre civile ou étrangère,
- Embargo, confiscation, capture ou destruction, par ordre d'un gouvernement ou d'une autorité publique,
- Désintégration du noyau atomique ou rayonnement ionisant.

### MONTANT DE LA GARANTIE (PAR ASSURÉ):

#### 150 Euros par sinistre et par an.

Toutes les opérations frauduleuses commises à la suite d'une même perte ou d'un même vol constituent un seul et même sinistre.

Territorialité: monde entier.

### EN CAS DE SINISTRE:

Sous peine de déchéance (sauf cas fortuit ou de force majeure), vous ou votre représentant légal devez, dès que vous constatez la perte ou le vol de votre carte de retrait:

- faire immédiatement opposition auprès de Société Générale,
- en cas de vol de votre carte Génération by Société Générale: faire le plus rapidement possible un dépôt de plainte auprès des autorités de police compétentes.

Dès que vous ou votre représentant légal constatez sur votre relevé de compte le débit des opérations effectuées frauduleusement à l'aide de votre carte Génération by Société Générale perdue ou volée, vous devez:

- déclarer le plus rapidement possible le sinistre à Gras Savoye en téléphonant au 0810 81 14 08 (n° AZUR, prix d'un appel local),
- faire le plus rapidement possible un dépôt de plainte pour utilisation frauduleuse, s'il s'agit d'une perte.

### DÉTERMINATION DE L'INDEMNITÉ:

Le montant de l'indemnité est calculé sur la base des éléments suivants que vous devez fournir à Gras Savoye:

- en cas d'utilisation frauduleuse de votre carte Génération by Société Générale: copie de la lettre de Société Générale vous accusant réception de votre demande d'opposition,
- en cas de perte ou de vol de votre carte Génération by Société Générale: copie du dépôt de plainte,
- copie de votre relevé de compte bancaire attestant les montants frauduleusement débités avec votre carte Génération by Société Générale,
- copie du ou des courriers, envoyés par Société Générale, reprenant le montant des opérations frauduleuses laissées à votre charge par les services cartes ou monétiques, en application des conditions générales des cartes bancaires,
- un expert ou un enquêteur pourra être missionné par AIG Europe pour apprécier les circonstances du sinistre et procéder à l'évaluation du montant de votre indemnité.

# 2.2 SÉCURITÉ TÉLÉPHONE MOBILE

#### **OBJET DE LA GARANTIE:**

En cas de vol de votre téléphone mobile: vous rembourser le prix des communications effectuées frauduleusement par un tiers, dans la mesure où les communications frauduleuses ont été effectuées avant l'enregistrement de la demande de mise en opposition de la carte SIM et dans les 48 heures qui suivent la date et l'heure du vol.

#### **EXCLUSIONS:**

Exclusions communes à toutes les garanties prévues pour la garantie Sécurité Carte.

### MONTANT DE LA GARANTIE (PAR ASSURÉ):

150 Euros par sinistre et par an.

Territorialité: monde entier.

### **EN CAS DE SINISTRE:**

Sous peine de déchéance (sauf cas fortuit ou de force majeure), vous ou votre représentant légal devez, dès que vous constatez le vol de votre téléphone mobile:

- faire immédiatement opposition pour votre carte SIM auprès de votre opérateur,
- faire un dépôt de plainte pour vol, le plus rapidement possible,
- dès que vous ou votre représentant légal constatez les communications effectuées frauduleusement par un tiers, le déclarer le plus rapidement possible à Gras Savoye en téléphonant au 0810 81 14 08 (n° AZUR, prix d'un appel local).

#### DÉTERMINATION DE L'INDEMNITÉ:

Le montant de l'indemnité est calculé sur la base des éléments suivants que vous devez fournir à Gras Savoye:

- copie du dépôt de plainte,
- lettre de confirmation de la mise en opposition de votre carte SIM,
- facture détaillée des communications frauduleuses et/ou tout justificatif de rechargement (relevé bancaire, facturette, ticket de caisse ou justificatif de la part de votre opérateur mobile) pour les cartes prépayées le cas échéant.

Un expert ou un enquêteur pourra être missionné par AIG Europe pour apprécier les circonstances du sinistre et procéder à l'évaluation du montant de votre indemnité.

### 3. DISPOSITIONS DIVERSES

# 3.1 PAIEMENT DES INDEMNITÉS

Les indemnités versées au titre de la garantie Sécurité Carte ou Sécurité Téléphone Mobile sont remboursées par chèque à votre nom, détenteur de la carte de retrait Génération by Société Générale, dans les 15 jours qui suivent la réception, par Gras Savoye, de l'ensemble des pièces justificatives du sinistre ou, en cas d'expertise ou d'enquête, du rapport de l'expert ou de l'enquêteur.

# 3.2 EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

Les garanties du présent contrat prennent effet à la date de mise en vigueur de votre carte Génération by Société Générale.

Elles prennent fin en cas de cessation de votre contrat carte Génération by Société Générale ou en cas de résiliation du contrat souscrit par Société Générale (tel qu'il est référencé en en-tête de la présente notice). Dans ce dernier cas, Société Générale vous en informera par écrit au plus tard 2 mois avant la date de résiliation.

### 3.3 SUBROGATION

Conformément à l'article L 121-12 du Code des Assurances:

pour les garanties Sécurité Financière et Sécurité Téléphone Mobile: AIG Europe est subrogée jusqu'à concurrence de l'indemnité versée par elle, dans vos droits et actions contre le tiers responsable du sinistre.

### 3.4 PRESCRIPTION

Toute action dérivant des contrats souscrits auprès d'AIG Europe est prescrite par 2 ans à compter de l'événement qui y donne naissance. La prescription peut notamment être interrompue par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (articles L 114-1 et L 114-2 du Code des Assurances).

### 3.5 RELATIONS CONSOMMATEURS

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions, Gras Savoye est en mesure d'étudier au fond toutes ces demandes et réclamations. Si, au terme de cet examen, les réponses fournies ne vous satisfont pas, vous pouvez adresser votre réclamation à Gras Savoye - Relations Consommateurs - 2 rue de Gourville - 45911 Orléans Cedex 9. Si le désaccord persiste, vous pouvez demander l'avis du Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances.

#### particuliers.societegenerale.fr



Société Générale adhère à Ecofolio et participe au financement du recyclage des papiers. Ce document a été conçu par la Société Générale dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement et imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Société Générale S.A. au capital de 970 099 988,75 EUR. Siège social à Paris, 29 bd Haussmann 75009 Paris – 552 120 222 R.C.S. Paris. Représentée par Le Directeur des Instruments de Paiement - DPDI/PMT, 75886 Paris Cedex 18 – Ref. (C) 710455 Crédits photos: IT Stock/Photononstop - Getty Images: © 44676.000000, © Dan Dalton, © Jakob Helbig, © Stockdisc - Corbis: © S. Hammid - Fotolia: © iceteaimages – Studio Société Générale +33 (0)1 42 14 27 05 – 10/2011

DEVELOPPONS ENSEMBLE

